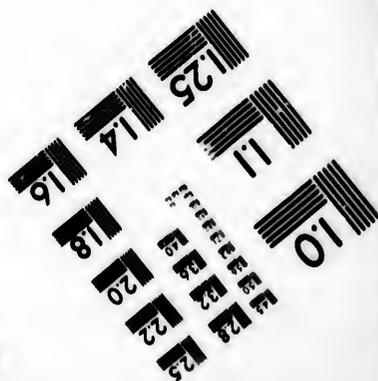
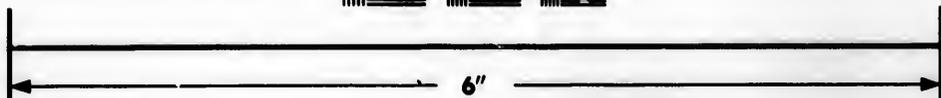
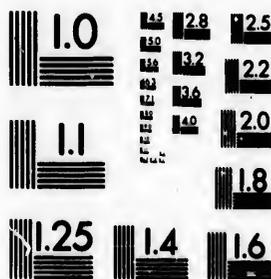


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

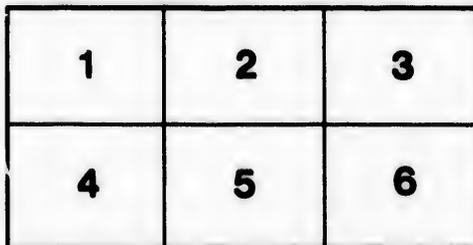
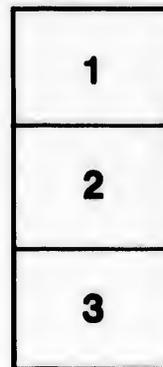
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

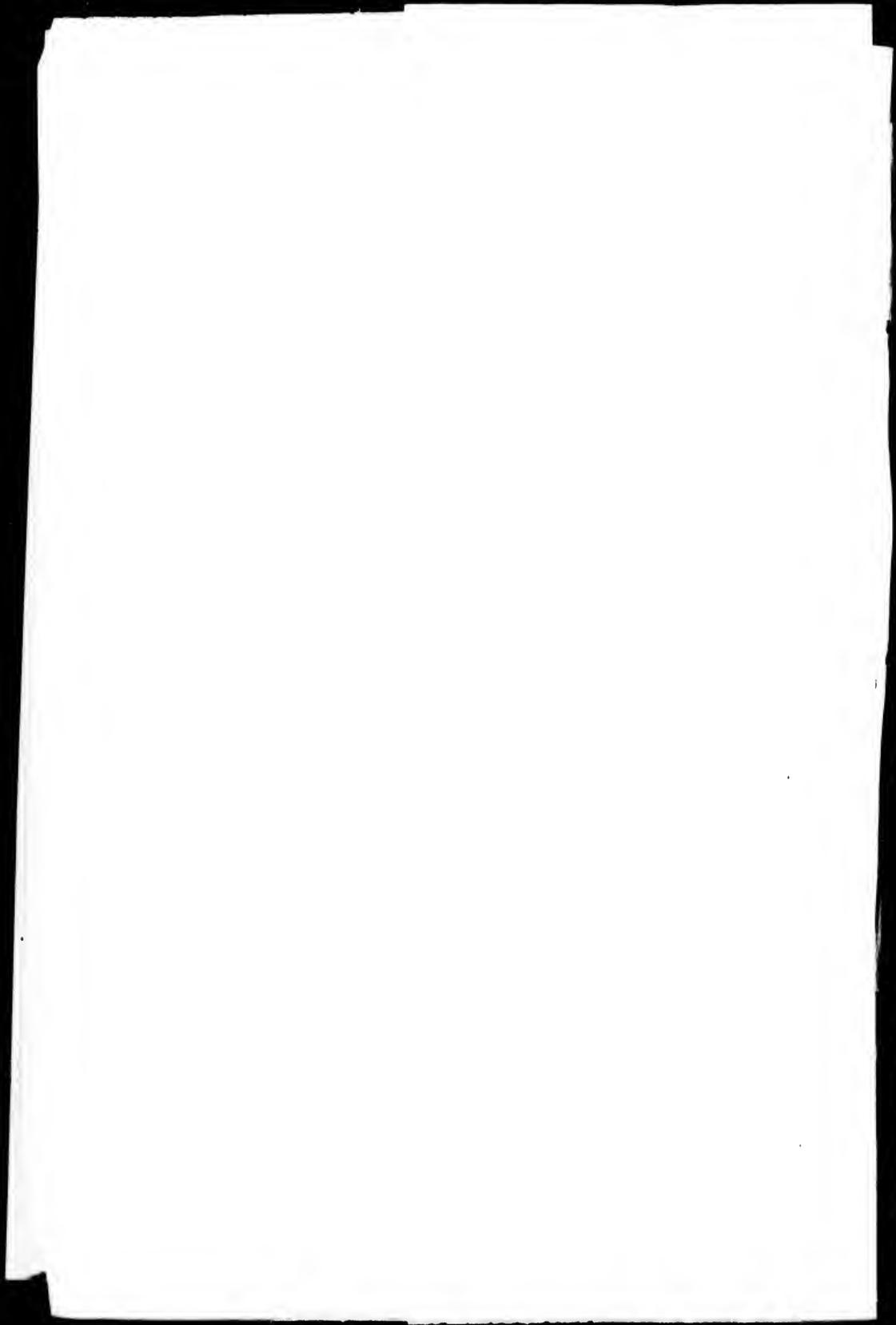
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
to

pelure,  
n à

32X



LES FINANCES DU CANADA



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, VENDREDI, LE 18 FEVRIER 1881

— PAR —

SIR SAMUEL L. TILLEY, Ministre des Finances



OTTAWA, CANADA

1881

me

M.

ét.

se

fr

pc

va

de

pr

tr

q

se

# FINANCES DU CANADA

---

## DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

**SIR SAMUEL-LEONARD TILLEY**

**MINISTRE DES FINANCES**

A LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, VENDREDI, 18 FEV. 1881

---

SIR S. L. TILLEY en se levant de son siège, s'exprime en ces termes :

M. L'ORATEUR,

En proposant que vous quittiez le fauteuil, je désire soumettre un état à la chambre en suivant la méthode que j'ai adoptée dans les deux sessions précédentes. Lorsque je fus appelé au poste de ministre des finances à la suite des dernières élections générales, je comparai la position qu'occupait le pays en 1879 avec celle dans laquelle il se trouvait en 1873, lorsque je fis mon exposé financier.

Je fis, dans le temps, remarquer à la chambre qu'en 1873, la situation du pays était prospère, et que tout laissait entrevoir un avenir plein de promesses. En 1879, tout était changé. Je dus déclarer que depuis trois ou quatre ans, les déficits s'étaient accumulés d'année en année, que le commerce subissait une crise, que nos manufactures étaient en souffrance et que nos industries chômaient, et j'ajoutai qu'un devoir

impérieux s'imposait au gouvernement, celui de s'enquérir des mesures à prendre pour relever le pays de la position dans laquelle il était tombé.

C'est alors que l'administration actuelle soumit à la chambre des propositions que nous considérons propres à couper le mal dans sa racine. A la dernière session, j'eus le bonheur bien grand pour moi de déclarer et prouver que la politique adoptée par le parlement avait eu pour effet de rétablir dans une grande mesure la confiance en ce pays (Ecoutez ! écoutez !) de reconstituer le revenu et de donner une impulsion nouvelle à nos industries manufacturières et autres.

Vu certaines circonstances sur lesquelles nous ne pouvions exercer aucun contrôle, il était impossible, à cette époque, de déclarer que les recettes de l'année feraient face aux dépenses. Cependant, nous exprimâmes la ferme conviction qu'à la prochaine réunion du parlement, nous pourrions donner à la chambre et au pays l'assurance que nos opérations financières, en ce qui concernait le tarif, répondraient à tous les besoins du pays.

Il me fait plaisir de dire, aujourd'hui, que nous avons atteint le but que nous nous étions proposé il y a deux ans. (Applaudissements.)

A la dernière session, il fut de mon devoir de demander—par suite de circonstances sur lesquelles nous n'avons pas contrôle—un surplus de \$200,000, sur les crédits de l'année précédente, en faveur des Sauvages du Nord-Ouest. De plus, une somme de \$100,000 fut généreusement votée pour venir en aide aux malheureux Irlandais.

En ajoutant différentes sommes pour faire face à des obligations que nous n'avions pas prévues, cela nous obligeait d'admettre un déficit de \$500,000 entre les recettes et les dépenses sur les calculs faits en 1879-1880. Aujourd'hui, je suis heureux de déclarer que ce déficit, au lieu de s'élever à \$500,000, n'a été que de \$243,288.

Mais il me semble entendre quelques députés de la gauche dire que les comptes publics attestent une différence entre les recettes et les dépenses de \$1,500,000.

J'admets le fait ; mais la chambre me permettra d'observer que je lui ai soumis en 1879-1880 un tarif dont le résultat promettait une somme de \$2,600,000 par année de surplus sur celui existant alors, ou, si vous le préférez, que sous le nouveau tarif, les recettes devraient dépasser

de \$2,600,000 celles perçues sous les opérations du tarif précédent, et qu'en déduisant les remises de droits, il resterait en mains une augmentation de revenu sur les articles entrés en consommation durant l'exercice financier de 1879-1880, de \$2,500,000.

Je déclarai alors que, dans le budget soumis, il y aurait \$700,000 imputables sur les revenus des douanes pour l'année précédente, et qu'il fallait reporter, pour me servir des expressions de mon prédécesseur, sur les recettes de l'année suivante. Puis j'ajoutai que sur les droits d'accise perçus l'année précédente, \$600,000 faisaient partie des opérations de l'année suivante ; enfin, qu'en tenant compte du montant énorme des marchandises retirées des entrepôts, les importations et les articles soumis aux droits d'accise, pendant les mois de janvier, février et mars, excéderaient les chiffres des trois mois correspondants de l'année précédente de un million trois ou quatre cent mille piastres provenant de la douane, et de \$1,100,000 des droits de l'accise.

Je basais alors mes calculs sur les résultats du tarif ; car la chambre comprendra qu'il faut toujours, lors d'un changement de tarif, prévoir l'importation ou le retrait des entrepôts d'une grande quantité de marchandises, ce qui altère évidemment les calculs de l'année précédente.

Tel n'aurait pas été le cas si j'avais simplement basé mes calculs sur les recettes de l'année suivante. Il est évident qu'il aurait fallu augmenter le revenu de manière à produire \$1,300,000 en plus pour les années subséquentes. Pour ceux qui ont suivi la discussion sur le budget de 1874, 1875, 1879 et 1880 au sujet de mes explications concernant l'exercice financier de 1873, il est évident que les recettes réelles pour cette dernière année excédaient les dépenses de \$800,000 à \$900,000.

Je suis convaincu qu'aucun député censervateur n'a jamais entretenu l'idée que le montant perçu cette année-là devait être placé à notre crédit en nous basant sur les estimations que nous avons faites précédemment.

L'honorable député qui m'a précédé comme ministre des finances a, je crois, déclaré qu'il avait reçu, cette année là, pour me servir de ses propres expressions, comme emprunt, \$1,500,000. A tout hasard, la question de chiffres n'y est pour rien. La discussion n'a roulé que sur la somme qui appartenait à l'année en question.

Le ministre des chemins de fer, aussi bien que l'honorable député de Niagara, qui ont déjà traité la question, n'ont jamais soutenu le contraire de ce que j'avance ; personne n'a prétendu que nous avons droit aux \$1,500,000 entrées en ligne de compte pour le revenu de l'année suivante.

Ce que nous soutenons, c'est que les \$1,300,000 perçues sur les articles de consommation de 1879 et 1880 doivent être considérées comme le résultat du nouveau tarif.

Partant de ce point, je dis que les recettes prévues étaient, pour cette année-là, de \$24,450,000 ; montant total d'argent perçu, \$23,307,406 ; montant emprunté sur le budget de 1878-79, \$1,300,000. En mettant en ligne de compte le résultat obtenu par la politique nouvellement adoptée, nous arrivons, en fait d'articles de consommation pour l'année 1880, à un chiffre de \$24,607,406, comparé au revenu calculé de \$24,450,000.

Les dépenses prévues pour 1879-80 s'élevaient à \$24,978,000 ; les dépenses réelles n'ont été que de \$24,850,634, soit un surplus de recettes sur les dépenses prévues et une diminution de ces dernières, ce qui a eu pour résultat de réduire le déficit à \$243,228.

J'ai déjà dit que, sans la subvention extraordinaire de \$200,000 accordée aux Sauvages, et celle de \$100,000 accordée aux Irlandais affligés par la famine, il y aurait eu une balance à notre crédit plutôt qu'un déficit. Cela prouve que nos estimations étaient aussi exactes qu'elles pouvaient l'être dans les circonstances.

#### LA PRÉSENTE ANNÉE

Quant à la présente année, on devra se souvenir qu'au mois de mars dernier, nous estimions les recettes probables de l'année à \$25,517,000 ; celles des douanes étaient estimées à \$15,300,000. On se rappelle ce sur quoi je m'appuyais pour faire cette estimation. Je calculais que le revenu des douanes serait pour l'an passé de \$14,000,000, auxquelles on devait ajouter \$700,000, soit \$14,700,000, et que celui de l'accise serait de \$5,213,000. Je calculais de plus qu'il y aurait une augmentation de 5 pour cent dans le revenu des douanes, ou du moins dans les importations, ce qui ajouterait \$800,000 au revenu, donnant en tout \$15,300,000. En additionnant toutes ces recettes, nous en arri-

vions à un revenu de \$25,517,000. Je suis maintenant en mesure d'affirmer, après une expérience de sept mois et demi, que le revenu de l'année courante sera d'au moins \$27,586,000, au lieu de \$25,517,000, comme je l'avais estimé l'an passé. (Applaudissements.)

Il est certain, d'après les informations que nous avons obtenues jusqu'aujourd'hui, que les recettes des douanes pour l'année courante seront de \$17,000,000, au lieu de \$15,300,000, comme je les avais estimées l'an passé; celles de l'accise seront de \$5,600,000, au lieu de \$5,213,000; celles des postes seront à peu près les mêmes que celles prévues par nous l'an passé, soit \$1,210,000; celles des travaux publics seront de \$2,286,000 telles qu'estimées l'an passé. La vente des timbres de billets rapportera \$190,000; l'intérêt sur les placements sera de \$600,000, et les recettes provenant de toutes les autres sources seront de \$7 0,000. Les dépenses prévues au mois de mars dernier, y compris les crédits supplémentaires, s'élevaient à \$25,315,786; les crédits supplémentaires, qui ont été communiqués à la chambre il y a quelques jours, s'élevaient à \$457,608. Cette somme comprend une subvention de \$200,000 pour les Sauvages, somme égale à celle qui a été requise pour les mêmes fins l'année précédente. La somme totale s'élève à \$25,773,394, moins les montants qui ne seront pas dépensés et qui pourront l'être l'an prochain, soit \$200,000. Je puis donc affirmer que les dépenses pour cette année n'excéderont pas \$25,573,394. Si nos estimations sont correctes sous ce rapport, le surplus pour l'année courante sera de \$2,011,000, ou de \$2,000 000 en chiffres ronds.

Ceux qui ne font pas une spécialité des finances, mais qui ont constaté le surplus des différents mois de cette année sur ceux de l'an passé, s'attendaient peut-être que le revenu aurait été plus considérable et que l'excédant l'aurait été aussi dans une proportion égale. Je leur ferai observer que durant le premier semestre du dernier exercice financier, \$1,300,000 de recettes avaient été empruntées de l'année précédente, et y ont été reportées. Il faut les ajouter au revenu des six premiers mois du dernier exercice financier, si l'on veut comparer entre les époques correspondantes des deux exercices financiers. J'ai lieu de croire que le pays sera satisfait, comme doit l'être la chambre, de savoir que le surplus probable de l'année courante sera d'au moins \$2,000,000. (Applaudissements.) C'est plus qu'il ne faut, comme je le démontrerai

tout à l'heure, pour prouver l'excellence du tarif actuel au double point de vue du revenu et de la protection de nos industries. (Applaudissements.)

#### ESTIMATIONS DE L'ANNÉE PROCHAINE

J'en arrive maintenant aux estimations pour le prochain exercice financier ; elles se chiffrent comme suit : Recettes des douanes, \$17,000,000 ; recettes de l'accise, \$5,600,000 ; recettes des postes, \$1,300,000 ; recettes provenant de la vente des timbres, \$190,000 ; recettes provenant des travaux publics, y compris les chemins de fer, \$2,360,000 ; intérêt sur les placements, \$650,000, formant en tout, en comptant certains revenus provenant d'autres sources, \$27,800,000. (Applaudissements.)

Les estimations des dépenses communiquées à la Chambre s'élèvent à \$26,189,896. Je ne saurais dire aujourd'hui à quelle somme s'élèveront les crédits supplémentaires ; on sait qu'ils varient d'année en année. J'ai lieu de croire qu'ils ne s'élèveront pas à un chiffre bien haut, car nous avons compris dans les crédits principaux toutes les dépenses que nous avons crues possibles. J'ajouterai \$200,000 pour suppléer à quelques items qui ont été omis sur la liste, soit par l'imprimeur ou par le copiste, ce qui portera les dépenses prévues à \$26,389,896, laissant ainsi un surplus dans les recettes prévues de \$1,410,104.

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur certains items qui figurent dans la liste des crédits demandés. La dépense de \$14,000,000 pour la construction du Pacifique et pour certains autres travaux publics, tels que canaux, etc., nécessitera un crédit de \$319,605.37 pour être affecté au paiement de l'intérêt et au fonds d'amortissement. Les crédits demandés pour les subventions dues aux provinces ont été augmentés de \$33,919.78, afin de faire face aux éventualités que pourrait faire naître le recensement. On sait que d'après l'Acte d'Union, nous sommes tenus de payer 30 centins par tête aux provinces qui ne comptent pas plus de 400,000 âmes. Les négociations qui se poursuivent actuellement avec la province du Manitoba, et qui se termineront peut-être par l'extension des frontières de cette province, auront pour effet probablement d'augmenter le chiffre de sa population. C'est pour cela que nous avons placé dans la liste des crédits une somme ronde de \$34,000.00.

Les frais d'administration sont augmentés de \$10,438.68 par le fait que \$13,000 devront être payées aux agents dans le cours de l'année prochaine, c'est-à-dire un pour cent sur une plus grande partie de la dette que celle qu'on avait cru devoir racheter cette année. Les crédits demandés pour les travaux publics sont augmentés de \$127,772.97. On se souvient que durant les deux dernières années, il n'y avait aucune perspective de surplus, et que même à la dernière session, nous avons dû admettre qu'il y aurait un déficit probable d'un demi million; le ministre des travaux publics et ses collègues durent en conséquence refuser de faire exécuter certains travaux d'une grande importance, pour ne pas porter les dépenses au-delà du revenu. Aujourd'hui que nous comptons sur un surplus de \$2,000,000, nous croyons devoir entreprendre plusieurs de ces travaux.

A raison de tout cela, et comme nous songeons à améliorer nos havres, notre navigation et à poursuivre nos travaux publics.....

SIR A. J. SMITH—Écoutez ! écoutez !

SIR S. L. TILLEY—Mon honorable ami de la gauche espère sans doute que sa localité ne sera pas négligée. Je suis bien aise de voir qu'il approuve l'exécution de ces grands travaux. Dans les circonstances, la chambre ne sera pas surprise, mais heureuse d'apprendre que le gouvernement est en mesure d'accroître ce crédit dans la proportion de \$128,000. La milice a nécessité un surplus dans les crédits demandés de \$61,000. Durant les deux dernières années, nous avons dû n'affecter que la somme absolument nécessaire à cet important service. Il est bien connu que durant l'année dernière et celle qui l'a précédée, les volontaires n'ont eu, je crois, que quatre jours d'exercice.

L'HONORABLE M. CARON—Six.

SIR S. L. TILLEY—Je sais que c'était environ la moitié de ce qu'ils avaient l'habitude d'avoir. On a cru que l'intérêt public exigeait l'augmentation du crédit affecté aux exercices militaires.

Le montant affecté au service de la navigation par voie de mer et à l'intérieur est augmenté de \$56,140. La raison en est que des négociations ont été entamées pour l'établissement d'une ligne de navires devant relier les ports de France à ceux de Québec. Il serait à désirer que l'entreprise réussît. Comme le gouvernement français se propose, assurément, de donner une subvention de \$100,000 à la compagnie qui se

chargera de ce service, il a été jugé convenable de demander au parlement un crédit de \$50,000 pour aider à l'établissement d'une ligne de navires entre la France et le Canada. (Applaudissements.)

Je dois constater que la condition actuelle du tarif français n'est pas de nature à donner à nos relations commerciales avec la France tout le développement désirable. Mais le fait du gouvernement de ce pays de subventionner une ligne de navires pour faire le commerce avec le Canada nous donne lieu d'espérer que les obstacles qui nuisent à ces rapports vont disparaître ; c'est pour cela que nous avons demandé un crédit de \$50,000—crédit que le Canada ne devrait pas, je pense, hésiter un instant à voter.

Les provinces maritimes éprouvent aussi le besoin de se rapprocher davantage de l'Angleterre. A une certaine époque, des navires venaient au port de Saint-Jean une fois par mois, et cela payait ; mais ce service a été supprimé. Aujourd'hui, les choses ont changé. La population des provinces maritimes exporte en Angleterre, depuis un an ou deux, des animaux, des produits agricoles et des fruits. Or, comme le seul port des provinces maritimes d'où partent les navires est Halifax, et que nous ne faisons pas le même genre d'affaires, il nous fallait aller à Québec, ce qui ajoutait beaucoup aux frais de transport et causait des pertes aux exportateurs des provinces en question. Vu les circonstances et l'importance de la chose, le gouvernement a décidé de demander un crédit de \$25,000 pour aider à l'établissement d'une ligne devant faire le service tous les quinze jours, entre Halifax, Saint-Jean et Liverpool. La réduction d'autres dépenses fait que l'augmentation réelle sous ce chef n'est que de \$56,140. Cet item, je n'en ai pas le moindre doute, aura l'approbation unanime de la chambre et du pays.

Le crédit demandé pour les chemins de fer et les canaux a été augmenté de \$76,268 et sera employé à des travaux de réparation et d'agrandissement qui, dans certains cas, seront très considérables. On pourrait demander s'il ne faudrait pas ajouter partie de cette somme au capital ; mais nous avons cru mieux de l'imputer au revenu.

Le crédit demandé pour le département des postes a été accru de \$91,500. L'an passé, nous avons dû augmenter les dépenses de ce département ; d'autre part, les recettes se sont élevées dans une proportion considérable—mais pas dans la même mesure, cependant,

que les dépenses. Il y a lieu de croire que cette augmentation de recettes se fera sentir encore plus cette année et qu'elle atteindra la somme de \$1,300,000, ce qui est beaucoup plus que nous avons reçu jusqu'ici de cette source.

Les items que je viens de mentionner s'élèvent en tout à \$776,944, contre une augmentation totale, y compris les crédits supplémentaires, de \$884,000. Lorsque nous en viendrons à ces crédits, je donnerai à la Chambre toutes les raisons qui nous ont portés à les demander.

#### CHANGEMENTS DANS LE TARIF

Maintenant que l'on connaît les recettes et les dépenses de 1879-80, celles de 1880-81, et que nous pouvons juger approximativement de celles de 1881-82, on me demandera peut-être si nous nous proposons de diminuer le tarif, vu surtout le fait que le surplus de la présente année est de \$2,000,000, et que l'excédant de l'an prochain est fixé à \$1,500,000.

A cela, je répondrai que les amendements que nous nous proposons d'apporter au tarif ne visent qu'à mettre sur la liste des articles admis en franchise certains effets sur lesquels il existe un impôt de 20 pour cent, et que les fabricants considèrent être des matières premières, ce qu'ils sont en réalité dans une certaine mesure.

Les résolutions pourvoient aussi à une augmentation de droits sur quelques produits manufacturés, lorsque le gouvernement jugera opportun de protéger certaines industries. Nous avons de plus opéré une réduction de droits sur deux ou trois articles, considérés par les fabricants comme matières premières, afin de leur donner tous les avantages possibles.

Des mesures ont été aussi prises pour faciliter le bon fonctionnement du tarif dans les opérations douanières et déterminer un taux spécifique pour toutes les marchandises. Nous avons constaté que certains officiers des différents bureaux de douane du Canada faisaient payer des droits différents les uns des autres, et cela sur les mêmes articles. Aussi, avons-nous cru de notre devoir d'essayer, en changeant les termes ou en classifiant autrement les marchandises, de faire disparaître ce que j'admets être une cause de mécontentement pour les importateurs. C'est une suite de la réforme que nous avons commencée à la dernière session, et j'espère que les résolutions que nous soumet-

trons feront disparaître, sinon toutes, du moins un grand nombre de ces anomalies.

Ces modifications n'affectent pas considérablement le tarif, si ce n'est peut-être le fait qu'elles diminueront quelque peu les recettes.

Le gouvernement discuta d'abord s'il était opportun de demander au parlement de supprimer les droits sur certains articles, ou de les diminuer sur d'autres, ce qui devait réduire notre revenu. Mais après avoir donné au sujet toute l'attention possible, nous avons cru préférable de ne pas demander, pendant cette session, une diminution considérable de droits, vu que le tarif, ou, comme on l'appelle, la politique nationale, n'a pas encore acquis tout son développement; que nous ignorons si les manufactures nous rendraient, par l'entremise de leurs employés, ce que nous perdrons sur les produits fabriqués; que nous ne savons pas jusqu'à quel point les diverses industries du pays ont bénéficié de la protection, malgré toute l'impulsion qui leur a été donnée lors de l'introduction du tarif en 1879.

On a déclaré que le gouvernement désirait beaucoup, si la chose était possible, de renouveler le traité de réciprocité de 1854, et le ministère fut autorisé à réduire au *pro rata* les impôts que nous percevons sur les matières telles que le charbon, les bois de construction, les grains, en somme tous les articles de même nature, et de nous guider sur l'action des autorités américaines à ce sujet; on demandait même de supprimer tous ces droits s'il était nécessaire.

A ce sujet, je dirai qu'à la dernière session du congrès, et même à cette session, on a présenté des requêtes demandant qu'il fût nommé une commission chargée de conférer avec le gouvernement canadien sur ce sujet. Qu'en résultera-t-il? nous ne le savons pas encore.

Peut-être les Etats-Unis entameront-ils des négociations avec le Canada; mais il ne faut pas perdre de vue que l'adoption de la politique projetée aurait pour effet de diminuer le revenu que nous retirons actuellement du charbon et autres produits indigènes, et du moment que ce changement est possible, il serait impolitique de demander à la Chambre de réduire le revenu que nous retirons maintenant. Nous ne saurions, évidemment, nous discréditer si nous pouvions, dans deux ou trois ans, montrer dans nos recettes un surplus de deux et demi à trois

millions de piastres. Certainement que notre influence ne pourrait qu'y gagner à l'étranger.

Voilà pourquoi nous n'avons pas voulu venir demander au parlement une réduction dans le tarif. Si, aujourd'hui, ces articles de commerce ne peuvent être inscrits sur la liste des produits admis en franchise ; si les produits de notre sol ne peuvent trouver un marché libre aux Etats-Unis, et si nous constatons qu'en sus des \$300,000 requises pour payer l'intérêt sur les dépenses nécessitées par la construction du Pacifique, nous aurons la consolation d'avoir un joli surplus, je n'ai pas besoin d'ajouter que nous serons trop heureux de retrancher de la taxe qui pèse sur le peuple soit un demi-million ou même un million de piastres, ce qui serait prématuré à l'heure actuelle.

En déposant tout à l'heure les documents sur le bureau de la Chambre, j'ai exposé, par l'état du revenu actuel, qu'il ne pouvait y avoir aucun doute que nous sommes en mesure de faire face à tous les besoins du pays.

#### LE TARIF EST-IL PROTECTEUR ?

Il se présente maintenant une question : Le tarif actuel, qui est un tarif de revenu, peut-il être en même temps un tarif producteur ?

Nos amis de la gauche ont discuté, pendant six semaines, les mérites du tarif présenté en 1879. Ils ont soulevé une multitude d'objections sur un grand nombre de ses clauses.

Ils prétendaient que notre tarif ne pouvait pas réussir, considéré soit comme tarif de revenu ou comme tarif de protection en faveur des fabricants du pays.

Je solliciterai l'attention de la Chambre pendant quelques instants pour lui soumettre le résultat de mes observations journalières au sujet des industries manufacturières et de leur opération depuis la mise en force du nouveau tarif. Puis, je demanderai à tous ceux ici présents si, en face des résultats que chacun a pu constater, le tarif adopté n'a pas donné une impulsion extraordinaire aux industries manufacturières du Canada.

Le tarif opère depuis mars 1879, et j'ai surveillé attentivement son fonctionnement. Bien plus, je me suis efforcé d'obtenir des informations spéciales, précises, de toutes les parties du Canada, sur son effica-

ciété et ses effets, tant sur les nouvelles industries qu'il a réussi à créer que sur les anciennes qu'il a ravivées; bref, son influence générale sur les industries manufacturières du Canada a été examinée; et je n'hésite pas à dire que, comme résultat, j'ai obtenu les rapports les plus favorables: signes les plus caractéristiques de son succès. (Applaudissements.)

Je sais que certains membres de cette Chambre vont dire que nous sommes plus fiers de ces succès qu'il ne convient de l'être. Eh! bien, examinons quelques faits dans le but de détruire leurs objections. D'abord, leur demanderai-je, comment serait-il possible d'expliquer l'accroissement si considérable d'importations de matières premières, ainsi qu'il ressort des rapports du commerce et autres preuves, sans admettre que nos manufactures en ont tiré de grands bénéfices?

#### DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

M. l'Orateur, laissez-moi d'abord attirer l'attention de la Chambre sur ce qui, dans mon jugement, est l'une des plus fortes preuves possibles de l'accroissement de nos industries manufacturières. Nous savons que certaines industries fonctionnent sans consumer de combustible; mais, comme la plus grande partie se servent de la vapeur, je désire comparer la consommation du charbon par ces manufactures entre les années 1878-79 et 1879-80. Pour 1878-79, nous en avons importé 889,740 tonnes de l'étranger, plus 554,603 de la Nouvelle-Ecosse, ce qui démontre la différence entre la production des mines de cette province et son exportation à l'étranger; et ce qui fait que le Canada tout entier en a consommé 1,414,343 tonnes pendant 1878-79. Cette importation de charbon a été l'un des éléments sur lesquels je n'avais pas basé de calculs. Je ne présumais pas assez de nos ressources, dans mon estimation pour 1878-79. Je supposais que la consommation du charbon de la Nouvelle-Ecosse augmenterait tellement, que l'importation étrangère en serait amoindrie d'autant, et, comme conséquence, le revenu de cet article diminuerait d'autant.

Mais je vois qu'en 1879-80, nous avons importé 973,778 tonnes de charbon (appl.), tout en en consommant 811,719 provenant de la Nouvelle Ecosse (appl.), soit un accroissement de consommation de 341,154 tonnes sur l'année précédente, avec un accroissement de consommation

du charbon de la Nouvelle-Ecosse au montant de 257,116 tonnes. Ces chiffres me font l'effet d'indiquer clairement quel développement nos intérêts manufacturiers ont pris depuis la mise en opération du nouveau tarif.

J'en citerai quelques autres encore, parce qu'ils me semblent une preuve irréfutable de mon assertion.

#### COTON

Parlons donc de nos manufactures de coton. Elles se sont propagées sur une grande échelle. Il s'en est élevé de nouvelles, et les anciennes se sont agrandies. Par les rapports qui m'ont été soumis, j'ai constaté une augmentation de 1,850 ouvriers employés dans les manufactures depuis le changement de tarif. (App.)

Autre fait : ces établissements ont manufacturé, dans le même espace de temps, près de trois quarts de million de verges de coton de plus qu'avant, et je ne sache pas qu'aucun des capitalistes engagés dans cette industrie se soit ruiné. Voilà, certes, des preuves dont on ne saurait contester la valeur.

On peut me dire : " Vos renseignements ne sont pas exacts : vous avez été en rapport avec des gens intéressés à exagérer l'état de leurs affaires."

Ou bien encore : " Lorsque vous avez visité vous-même les manufactures (cela fut répété l'an dernier), l'on faisait monter les employés d'étage en étage, afin de produire le meilleur effet." (Rires.)

Je suis sûr que l'on n'avait pas raison de parler ainsi ; toutefois, l'on pourrait prétendre que mes calculs sont inexacts.

Alors, prenons les rapports du commerce ; qu'y trouvons-nous ? Un accroissement d'importation de coton brut (car nous n'en produisons pas ici), durant les derniers dix huit mois, de \$871,478, et j'estime que ce chiffre est une bonne preuve de l'augmentation de la production de nos manufactures.

Maintenant, ce coton brut, une fois manufacturé, acquiert une valeur de \$1,450,000 à \$1,525,000 ; soit, en y ajoutant le coût du travail, la production d'une valeur de \$2,396,564 en dix-huit mois, par cette seule industrie.

Voilà qui prouve l'exactitude des renseignements qui me sont venus d'autres sources.

Parlons un peu de cette industrie des cotonnades. On alléguera, peut-être, que le pays paie fort cher l'article, et que les droits augmentent directement et indirectement les taxes qui pèsent sur le peuple. J'ai déclaré ici, au mois de mars dernier, que j'avais en mains une liste de prix indiquant que l'on pouvait obtenir au Canada certaines cotonnades à aussi bon marché qu'au Massachusetts, en ce temps-là. Je crois qu'il y a maintenant une légère différence de prix d'avec les nôtres; mais elle n'égale pas le revenu ci-devant perçu sur cette classe de marchandises.

J'ai reçu une liste de prix d'une nouvelle branche de cette industrie—celle de la fabrication du fil de coton—établie dans ma propre ville. Or, le manufacturier approvisionne presque tous les marchés du Canada, aux mêmes prix que ceux du New Hampshire—sauf le droit.

#### LAINAGES

Venons-en à la production de la laine. De mes informations il résulte que cette industrie a accru ses opérations de \$2,000,000 en Canada, pendant l'année dernière, et que les lainages s'y vendent actuellement à un prix relativement moindre qu'avant, si l'on considère le prix de la matière première. Les rapports du commerce établiront si j'ai raison. Je ne puis donner autant de détails sur cette industrie que sur celle des cotonnades. On sait que nous ne produisons pas le coton en Canada; mais nous avons la laine, et il est clair que le tarif a eu pour effet, non-seulement d'augmenter l'importation de ce dernier article, mais d'augmenter aussi la demande du produit indigène.

L'accroissement des importations de lainages durant dix-huit mois s'est élevé à \$1,153,587, et celui de la valeur de la production indigène, à \$2,500,000, ce qui représente un surplus de travail et de placement dans cette industrie de \$1,346,413. Ces résultats correspondent, autant que possible, aux estimations faites par quatre-vingts fabriques de la province d'Ontario, vingt de la province de Québec, et quelques-unes des provinces maritimes, montrant une augmentation totale de \$2,000,000 par année, pour ce produit.

## PEAUX CRUES

Passons aux peaux crues; cet article nous démontre aussi un accroissement d'affaires, sous l'opération du nouveau tarif. La valeur des importations de peaux, pendant les derniers dix-huit mois, a augmenté de \$807,297, et celle des produits manufacturés, de \$1,614,000; laissant pour capital, main-d'œuvre, écorces, etc., une somme de \$806,703. Tous les renseignements qu'il m'a été possible de recueillir sur les grandes industries confirment ce que j'en ai dit.

## FER

La valeur du fer en gueuse entré dans la consommation, durant les derniers dix-huit mois, s'est accrue de \$303,189. Cette estimation approximative est trop peu élevée, et si l'on tient compte de la quantité de fer qui entre dans la fabrication des poêles, des machines à coudre, absorbant à elle seule plus d'un million de piastres, l'on voit que la différence entre la valeur de la matière première et du produit manufacturé est de \$700,000, ce qui représente la main-d'œuvre et l'intérêt sur les placements.

## SUCRE

Je vais parler maintenant d'une industrie qui a éveillé l'intérêt public plus que toutes les autres nées du tarif. Je veux dire la fabrication du sucre, que nos amis de la gauche prétendent être l'une des industries privilégiées du Canada. On me permettra ici d'essayer à démontrer que cette industrie a droit à tout notre appui, non-seulement à cause de ses propres mérites, mais parce qu'elle affecte les intérêts généraux du pays. Depuis la production des rapports du commerce, l'on a dit qu'il apparaissait dans les documents que cette industrie faisait subir des pertes au pays, parce qu'en 1878-79, l'importation du sucre s'est élevée à \$5,650,000, et les droits, à \$2,551,000, tandis qu'en 1879-80, l'importation se chiffrait par \$3,904,000, et les droits, par \$2,026,000. Comment expliquer, dit-on, la diminution des importations et la diminution du revenu, si l'argent ne tombe pas dans le gousset des raffineurs? Je vais tâcher de l'expliquer, en laissant aux honorables députés de la gauche le soin de prouver que je suis dans l'erreur. Si je

me trompais, je voudrais que l'on me corrigeât. Ainsi, nous voyons que la valeur des importations de 1878-79 et des droits perçus s'est accrue, comme nous l'avons déjà dit, par suite de l'importation et du retrait des entrepôts d'une quantité considérable de sucre durant la période qui a précédé la mise en vigueur du nouveau tarif. Les rapports de janvier, février et mars, de 1878, montrent que nous avons importé pour un peu moins que \$1,000,000 de sucre, tandis que durant la même période, en 1879, nous en avons importé pour une valeur de \$2,000,000—c'est-à-dire que nous avons payé \$225,000, ou soit la moitié de \$450,000 perçus sur les importations de 1878-79, appartenant à l'année suivante—et que nous avons également payé \$500,000 pour le sucre consommé l'année suivante. Si, donc, nous soustrayons la moitié des droits *extra* perçus durant les trois mois dont il s'agit, et les ajoutons à ceux perçus l'année suivante, nous arrivons au chiffre de \$2,251,692, contre \$2,329,582 pour l'année précédente. De sorte que la différence dans le revenu n'est que de \$77,890 ; de même que la différence dans la valeur des importations durant les deux années, comme l'établit cet état, est de \$746,390.

Peut-être dira-t-on que les raffineurs ont empoché ce montant. Je vais m'efforcer de démontrer là où il est allé. Il est important que la Chambre comprenne bien ceci : la valeur des importations durant une année serait de \$5,150,000, et l'année suivante, de \$4,404,000, ce qui constituerait une différence de \$746,000 dans la valeur, et de \$77,000 dans le revenu de l'année.

Expliquons cet écart.

Ainsi, il a été importé des Indes Occidentales 38,000 tonnes de sucre pour lesquelles il a fallu payer les frais de transport. Or, on voit qu'en 1878-79, les droits étaient surtout perçus sur le sucre fabriqué aux Etats-Unis et importé de ce dernier pays : de sorte que nous avions à payer les droits sur le travail du raffineur de sucre, dont le fret était également payé, et qu'il nous fallait, en outre, subir toutes les autres dépenses, ce qui accrut la valeur de ces opérations jusqu'au montant de \$746,000. Et ce montant, où est-il allé ? Faisons d'abord entrer en ligne de compte le transport de 38,000 tonnes de sucre à \$6.50 par tonne. Autrefois, nous n'avions rien de ce fret qui était payé aux Etats-Unis, où l'on importait du sucre pour le raffiner. L'an dernier, au contraire,

il fut payé \$247,000 aux vaisseaux qui ont apporté ce sucre, dans les ports de Montréal et Halifax, particulièrement. De même que l'an dernier, il fut consommé au Canada, pour raffiner le sucre, 24,000 tonnes de charbon, lesquelles, livrées aux raffineurs, représentent \$96,000.

Nous avons fabriqué, l'an dernier encore, 300,000 barils, autrefois importés des Etats Unis, ce qui fait \$96,000, à raison de 32 c. par baril. La main d'œuvre nécessaire au raffinage de ce sucre s'est élevée, pour 400 hommes, à \$160,000; le quaiage, qui a augmenté le revenu des commissaires du port de Montréal, et le charroyage dont profite surtout la population de Montréal, se montaient à \$27,000; les dépenses annuelles et autres, pour raffinage, usure du matériel, etc., \$40,000; l'intérêt sur le capital des deux établissements qui existaient alors, \$49,000; l'assurance sur les bâtiments, \$12,000; 1½ pour cent de prime d'assurance sur le sucre importé, \$67,000; ou, soit; en tout, \$794,500, contre les \$746,390 déjà mentionnées.

Il serait difficile, jusqu'à ce que les rapports du commerce et de la navigation pour cette année soient soumis au parlement, d'établir des comparaisons; mais au moins pour les six mois de l'année dernière, dont nous avons les rapports, que trouvons-nous? Nous voyons que sous le tarif actuel, la quantité importée durant le premier semestre de cette année s'est élevée à \$2,915,000, contre \$2,061,344 pour le premier semestre de l'année précédente, et que les droits perçus pour le premier semestre de cette année s'élèvent à \$1,398,000, contre \$1,101,000 de la période correspondante de l'année dernière; soit une augmentation pour les premiers six mois de cette année de \$297,000. Si nous recevions les deux tiers de ce montant durant le reste de l'exercice, le sucre nous aurait rapporté, cette année, plus de revenus que pendant nombre d'années depuis la confédération. Ajoutons qu'à présent, nous avons eu \$794,500 de distribuées parmi les propriétaires de nos vaisseaux.

SIR A. J. SMITH—Oh! non. Des vaisseaux étrangers.

SIR S. L. TILLEY—On me rappelle qu'il y avait quelques vaisseaux étrangers. En tous cas, nos vaisseaux ont eu une partie considérable du montant, et ils en auront davantage cette année, vu qu'il doit être établi une raffinerie à Halifax, et qu'il en existe déjà une à Moncton. Je suis heureux de le dire. Comme il n'y avait pas, autrefois,

de raffinerie dans les provinces maritimes, le gros du commerce direct avec les Indes Occidentales allait à Halifax, et de là à Montréal par chemin de fer ; mais aujourd'hui que nous avons des raffineries à Halifax et au Nouveau-Brunswick, cet état de choses va changer. Nous avons payé aux vaisseaux venant en Canada, \$247,000 ; pour le charbon consommé par cette industrie seulement, \$96,000 ; pour la fabrication de 300,000 barils, \$96,000 ; et pour les gages de 400 employés, \$160,000. Or, que représentent ces 400 employés ? Ils représentent d'abord 200 logements qui seraient restés inoccupés dans la cité de Montréal ; puis, ces employés y consomment les produits de chaque branche de commerce et d'industrie, et je suis heureux de pouvoir déclarer que les provinces maritimes en profitent également. Outre ces dépenses, nous en avons d'autres qui s'élèvent, comme je l'ai déjà dit, à \$794,500. Les honorables députés de la gauche pourraient nous répondre : En supposant que tout cela serait vrai, il n'en reste pas moins prouvé que le prix du sucre est plus élevé que sous le tarif précédent. Il y a ici beaucoup d'exagération. Je possède des données que j'ai lieu de croire exactes sur le prix du sucre granulé durant chaque mois de 1880, aux Etats-Unis et au Canada. Chez nos voisins, la moyenne était de \$6.52 ; ajoutez-y l'ancien droit (car nos calculs sont basés là-dessus), 25 pour cent, \$1.63, un centin par livre, \$1 et autres dépenses, 35 centins, et vous arriverez au prix de \$9.50, pour le sucre granulé, contre une moyenne de \$9.75 durant les derniers douze mois, soit une augmentation de 25 centins pour cent sur le tarif de 1877. On m'informe également, sur bonne autorité, que les raffineurs vendent aujourd'hui le sucre jaune de 14 à 19 centins meilleur marché par 100 lbs. qu'on pouvait l'importer des Etats-Unis sous le tarif de 1878. Je pourrais aller plus loin et dire que le sucre d'épicerie No. 14 paie  $\frac{1}{4}$  de centin par livre, et 30 pour cent de droits seulement, lorsque, sous le tarif de 1878, il payait un centin par livre et 25 pour cent.

SIR RICHARD J. CARTWRIGHT—Non.

SIR S. L. TILLEY—Je parle de cette espèce de sucre dont j'avais produit un échantillon l'an dernier, un excellent sucre d'épicerie.... Cet article est importé aujourd'hui à un quart de centin de moins par livre qu'en 1878, avec 5 pour cent de droit *ad valorem* de plus ; mais les paquets qui le contiennent sont admis en franchise, lorsqu'on importe

directement des Indes Occidentales. Le consommateur paie donc aujourd'hui cette espèce de sucre près d'un quart de centin de moins par livre qu'en 1878. Il est vrai que le droit *ad valorem* imposé sur le sucre brut par les raffineurs a été de 25 à 30 pour cent par le tarif de 1879, mais les honorables membres de l'opposition n'y devraient pas trouver à redire. De fait, ce n'est pas autant que cela, puisqu'il n'y a pas de droits sur les paquets, comme en 1878 ; en somme, la différence avec le tarif de cette dernière année n'est guère sensible. Si, donc, le sucre raffiné coûte à peu près 25 pour cent de plus, et si le sucre jaune se vend aujourd'hui à 17 pour cent meilleur marché que sous le tarif précédent, et le No. 14 à un quart de centin meilleur marché par livre, le consommateur de sucre, en Canada, ne saurait payer beaucoup plus que sous l'ancien tarif.

#### COMMERCE DE TRANSPORT

Outre cette industrie, nous en avons une autre qui représentait, l'an dernier, \$750,000, et qui se développe, s'accroît et atteindra probablement \$1,000,000 cette année ; j'aurais ajouté à cela 62,000 tonnes de charbon nécessaires au raffinage et apporté par les vaisseaux qui ont transporté le sucre à Montréal où s'est fait le commerce, l'an dernier.

Le résultat de tout ceci a été d'accroître, dans une large mesure, les revenus du port de Montréal, et les affaires de cette partie du pays. Il y a plus. Le transport de ces 62,000 tonnes au port de Montréal a assuré l'expédition d'une plus grande quantité de produits indigènes et étrangers, parce que le fret était réduit. En effet, la compétition créée par ces 62,000 tonnes avait diminué beaucoup le taux du fret à Montréal, l'été dernier, et le montant de dix centins épargné sur un baril de farine reste dans le gousset du producteur, de même que la réduction d'un demi centin sur le transport d'un minot de blé profite aux cultivateurs ; on pourrait en dire autant de la diminution du taux du fret sur le fromage, le jambon, le lard et autres produits. Le tarif actuel a apporté ici, l'an dernier 62,000 tonnes de charbon que nous n'aurions pas vues s'il n'eût pas existé. Je crois que le Canada tout entier, et l'Ouest surtout, en ont retiré de grands avantages ; mais, durant la présente année, les provinces maritimes auront leur part, et la mise en opération de nos raffineries de sucre à Halifax et Moncton devra développer considéra-

blement le commerce entre ces provinces, le pays en général et les Indes Occidentales. Lorsque nos vaisseaux allant à ce dernier endroit auront une cargaison de retour, de sucre et différents articles, ils pourront transporter à meilleur marché de nos ports le poisson et autres produits, ce qui, en outre, donnera plus d'emploi à nos propres navires. Et s'il fallait payer 25 centins par boucaut de plus sur le sucre raffiné, les cultivateurs de l'Ouest, ainsi que les marchands de bois et le poisson des provinces maritimes, y trouveraient leur compte dans le développement du commerce avec les Indes Occidentales, la réduction du tarif du fret et l'accroissement des exportations des provinces maritimes, y compris Québec.

#### NOUVELLES MANUFACTURES

Je veux parler, maintenant, du développement de nos industries manufacturières. De nouvelles fabriques surgissent par tout le pays, et j'ai eu le plaisir de visiter plusieurs manufactures de locomotives et de matériel roulant. Tout cela démontre l'augmentation des affaires dans le pays. Mon collègue (l'honorable M. Mousseau) vient de me montrer un télégramme reçu de Paris, au sujet de la fabrication du sucre de betterave. Je vois mon honorable ami de la gauche sourire, ce qui veut dire, sans doute : "Ces dépêches viennent toujours à point." Sans doute que ces télégrammes servent quelquefois, mais il s'agit ici de faits accomplis. La fabrication du sucre de betterave exempte de tout droit durant dix années, par une résolution de cette Chambre, n'avait à bénéficier que deux ans de plus de ce privilège ; or, le gouvernement a l'intention de prolonger cette période de huit années encore, à compter du mois de juillet prochain. Les machines nécessaires à l'industrie dont il est question ont été achetées à Paris.

J'arrive maintenant aux fabriques de meubles, qui ont acquis un développement considérable, mais pas aussi grand que celui d'autres industries. Toutefois, la plupart des locomotives et du matériel roulant dont ont besoin les compagnies de chemins de fer, et surtout le gouvernement, sont fabriquées en Canada. Entrez, par exemple, dans les ateliers du Grand-Tronc à Montréal, et vous y constaterez l'essor donné à cette industrie. Toutes les villes nous fournissent, au reste, la preuve de cette impulsion imprimée à l'industrie en général par la

politique nationale. Ainsi, par exemple, il s'est établi des fabriques de chars à Cobourg et à London, ainsi que d'autres en différents endroits, lorsque, sous l'ancien tarif, les articles similaires étaient importés des Etats-Unis.

Depuis un an ou deux, la fabrication des instruments agricoles s'est fort accrue. Les fabricants se plaignent de ne pas réaliser autant de profit qu'autrefois, mais la production a été de beaucoup augmentée.

Les rapports qui nous viennent de Manitoba montrent une augmentation considérable des achats de produits de manufacture canadienne depuis 1872, augmentation que j'appelle merveilleuse. Durant le cours de cette année-là, la valeur de ces achats s'est élevée à \$390,000, et, l'année dernière, les importations de produits du Canada dans la province de Manitoba et le Nord-Ouest ont atteint le chiffre de \$3,600,000, dont une grande partie consiste en instruments aratoires ; et un nouveau débouché nous est ainsi ouvert pour nos marchandises, tandis que les produits américains en sont exclus. Une personne de Saint-Paul, Minnesota, que je rencontraï à Kingston, en avril dernier, me disait que notre tarif avait tué son commerce avec le Nord-Ouest.

L'industrie des chaussures a augmenté de 25 p. c., tant par le montant produit que par le nombre d'ouvriers employés. On constate que ces manufactures sont maintenant en opération continue, tandis qu'avant, elles ne l'étaient que les deux tiers du temps. Les manufactures de poterie se développent continuellement, et celles des ferronneries, telles que poêles, pelles, houes, ont reçu un nouvel essor. Parmi les nouvelles fabriques qui ont été établies, on en compte deux pour les soieries. Elles produisent de la soie magnifique et se préparent à faire du ruban. Les manufactures de papier augmentent aussi en nombre et produisent plus que jamais, sans oublier la tapisserie et les papiers coloriés. Montréal possède également une manufacture considérable de peinture.

L'industrie des pianos et des orgues a pris, en outre, une grande extension dans tout le pays, et les demandes, qui sont quelque chose d'incroyable chez nous, prouvent à l'évidence que les temps sont plus prospères ; car ces articles ne sont en demande et achetés que lorsque les gens ont les moyens de se passer ce luxe.

Nous avons maintenant la serrurerie et les ouvrages en cuivre de différentes espèces, et pour la première fois nous manufacturons le fil de fer, autrefois importé des Etats-Unis. Nous avons de plus une fabrique de corsets qui occupe 500 à 600 ouvriers, et une manufacture de hardes faites qui emploie 900 hommes. Les savonneries et autres fabriques augmentent sans cesse leurs affaires et le nombre de leurs employés, dont elles élèvent aussi les salaires. D'après un calcul consciencieux, il est constaté que l'accroissement dans la valeur des matériaux bruts, des machines, du capital et du travail dans tout le Canada a été de \$6,000,000, et le nombre de personnes employées, 14,000, représentent avec leurs familles un total de 42,000. Environ \$4,000,000 passent par les mains de ceux engagés dans ces industries. Si, de ces 14,000 individus, 7,000 sont des occupants de maisons payant un loyer, en supposant qu'ils soient concentrés sur un point, ils se trouvent à former une ville dans la ville représentant une population de 40,000 âmes, et une autre de 20,000 âmes parce que nous n'importons pas la moitié de ce que ces gens consomment, ce qui donne un surcroît d'emploi à notre population. Dans une année, nous bâtissons réellement une ville de 60,000 âmes avec un capital de \$5 à \$6,000,000 dépensé de cette manière. Nous établissons de nouvelles manufactures de toute espèce, à part d'autres dépenses faites dans l'intérêt du peuple, et tous ces résultats sont dus à la politique nationale des derniers dix-huit mois. Je demanderai aux plus anciens partisans de cette politique si jamais ils ont espéré un tel résultat dans un temps si limité.

Le chef de l'opposition a dit que j'avais exprimé l'intention de visiter les districts agricoles. J'en ai visité quelques-uns, l'an dernier, mais pas autant que de centres manufacturiers. Malheureusement pour moi, trois membres du cabinet ont dû s'absenter une partie de l'été dernier; et pendant leur séjour en Angleterre, il fallait quelqu'un pour veiller ici, et nous n'avons pu, en conséquence, quitter Ottawa aussi souvent que nous l'aurions voulu.

#### AUGMENTATION DES PRIX

Mais qu'avons nous constaté? Il est des faits qu'on ne saurait contester. Je sais que c'est une question épineuse, et que les membres des deux côtés de la chambre la discutent sous différents points de vue;

mais il est évident que le tarif a eu pour effet d'augmenter le prix de la farine, du blé et autres céréales, et, après une enquête sérieuse, j'ai constaté que le consommateur canadien ne paie que dix centins de plus par quart pour la farine. Il entre sans doute de la spéculation dans ces calculs ; toutefois, c'est le chiffre le plus précis auquel je puis atteindre. Il n'y a aucun doute que l'augmentation dans les prix, l'automne dernier et pendant les mois de juin et juillet, en Canada, ont été le résultat du tarif. Il y a des époques dans l'année, comme, par exemple, après la moisson, où règne l'abondance ; et lorsqu'au printemps, la fabrication a été considérable, les prix augmentent en proportion de la demande que font les moulins. Lorsqu'il y a un surplus et qu'on se trouve dans la nécessité de chercher un autre débouché pour le blé, les prix peuvent ne pas être affectés matériellement ; mais il arrive quelquefois, comme le printemps dernier, que les producteurs font un bénéfice. Pour ce qui regarde le seigle, je constate qu'il y a eu, dans certaines parties du Canada, une plus grande demande de cet article, et que les distillateurs d'Ontario et de Québec, au lieu d'employer le maïs, demandent et achètent du seigle, donnant aux producteurs de meilleurs bénéfices à cause des droits imposés sur le maïs. Les droits sur le maïs ont augmenté sa production dans Ontario, surtout à l'ouest de la province, quoi que l'on puisse dire des autres parties du pays.

D'un autre côté, le tarif a fait hausser le prix de l'avoine de trois centins par minot. J'ai constaté de plus que l'imposition de droits plus élevés sur les fruits et les arbres fruitiers plaisait beaucoup aux cultivateurs. Ceux qui veulent se procurer des fruits de bonne heure, c'est-à-dire avant que les nôtres soient mûrs, ont le moyen de payer les droits.

Lorsque nous avons un surplus de ces produits—et celui de l'année dernière a été considérable—il est de fait que malgré le bon marché auquel l'on est obligé de vendre les fruits, le résultat financier reste bien au-dessus de ce qu'il serait si nous n'avions pas de tarif protecteur. Il y a également un droit de 25 pour cent sur les jambons et le lard fumé. Je puis dire ici que plusieurs des honorables amis qui m'entourent ont exercé une pression sur le gouvernement pour l'induire à augmenter les droits sur le lard salé. Cet article de commerce en est un pour lequel nous ne pouvons faire une législation particulièrement favorable, mais que nous voulons taxer le plus légèrement possible.

Nous ne voyons pas l'opportunité d'augmenter les droits sur le porc en salaison, quant à présent ; mais je constate que le droit sur le lard salé et autres viandes est de 19 ou 20 pour cent. Imaginez alors le résultat que doit produire la consommation faite par 42,000 consommateurs de végétaux, volailles, œufs, beurre, fromage, et de tout ce qui vient sur le marché dans les environs des centres manufacturiers. Pour tous ces articles de consommation qui ne sont pas susceptibles d'être exportés en Angleterre, les producteurs reçoivent un prix plus élevé, résultat de l'augmentation de la population manufacturière et de la prospérité de nos industries.

#### RÉPONSE AUX OBJECTIONS CONTRE LE TARIF

L'an dernier, et surtout en 1879, les honorables messieurs de la gauche ont formulé de graves objections contre le tarif. Si l'expérience en avait établi la justesse, le gouvernement eût pu s'en inquiéter ; mais il est prouvé que les craintes de la gauche étaient chimériques, et notre politique a été justifiée devant le pays tout entier. On avait prétendu entre autres choses, que le tarif diminuerait le commerce d'exportation par voie de Montréal, de Québec et du Saint-Laurent, en imposant des droits sur les produits bruts ou sur le blé, la farine et autres produits étrangers transportés sur nos chemins de fer, et passant dans nos canaux, en destination d'Europe. Si cela eût été vrai, nous aurions pu discuter ce qui restait à faire dans les circonstances ; mais quels sont les faits ?

Les rapports officiels montrent que, durant l'été de 1878, du mois de mai au mois de novembre, l'exportation des produits étrangers s'est élevée à \$6,743,771 ; en 1879, à \$9,437,727, et l'été dernier, à \$11,148,509 *via* Montréal. Le ministre des douanes a adopté des règlements permettant aux produits des Etats de l'Ouest de passer sur notre territoire sans être soumis à aucun embarras inutile, et il n'en est résulté aucun inconvénient. Je crois aussi que l'accroissement des exportations est dû, dans une grande mesure, à l'augmentation du tonnage dans le port de Montréal. Lorsque je me trouvai à Sainte-Catherine, dans l'automne de 1879, les propriétaires de vaisseaux dans le canal me dirent que la diminution des affaires était causée par celle du tonnage de Montréal, et qu'il leur fallait avoir plus de facilités encore, ou bien payer des prix

élevés de transport, ou, enfin, retarder leurs envois jusqu'au printemps. De sorte que toute politique qui aurait pour effet d'accroître le tonnage à Montréal, remédierait à ces inconvénients, en augmentant le commerce sur nos chemins de fer et nos canaux.

On a prétendu aussi que le tarif devait réduire l'importation des produits manufacturés anglais, et augmenter, par contre, celle des Etats Unis. J'ai ici un état qui indique d'une manière précise le commerce qui s'est fait entre le Canada, l'Angleterre et les autres pays, depuis 1874-75. Les importations de la Grande-Bretagne étaient de \$60,000,000 en 1874-75; des Etats-Unis, de \$50,000,000, et d'autres pays, de \$8,000,000, ou soit 50 pour cent de la Grande-Bretagne, 42 pour cent des Etats-Unis, et 8 pour cent des autres pays. Nous avons pour 1875-76 les chiffres suivants: Grande Bretagne, \$40,000,000, ou 43 pour cent; Etats-Unis, \$46,000,000, ou 48 pour cent; autres pays, \$8,000,000, ou 8 pour cent. En 1876-77: Grande-Bretagne, \$39,000,000; Etats-Unis, \$51,000,000; autres pays, \$5,000,000: soit 41 pour cent de la Grande-Bretagne, 53 pour cent des Etats-Unis, et 5 pour cent des autres pays. En 1877-78: Grande-Bretagne, \$37,000,000; Etats-Unis, \$46,000,000; autres pays, \$5,000,000: soit 41 pour cent de la Grande-Bretagne, 53 pour cent des Etats-Unis, et 5 pour cent des autres pays. En 1878-79, le montant provenant d'Angleterre a été de \$30,000,000, et des Etats-Unis, de \$43,000,000; car la plupart des articles importés en février 1879 venaient de chez nos voisins, comme, par exemple, les cotonnades grises, les sucres raffinés et nombre d'autres marchandises. Nous avons, en outre, importé d'autres pays, cette année-là, pour \$5,000,000—soit encore 38 pour cent de la Grande-Bretagne, 54 pour cent des Etats-Unis et 6 pour cent des autres pays. En 1879-80, nous avons importé d'Angleterre pour \$34,000,000; des Etats-Unis, pour \$29,000,000, et d'autres pays, pour \$7,000,000, soit encore 48 pour cent de la Grande-Bretagne, 40 pour cent des Etats-Unis et 11 pour cent des autres pays. En d'autres termes, pour la première fois depuis 1844, les importations de l'Angleterre ont été plus considérables que celles des Etats-Unis.

A entendre les honorables membres de la gauche, le tarif devait refroidir nos relations avec la mère-patrie et nuire à notre crédit. Voyons ce qui en est. J'ai ici une brochure publiée en Angleterre,

indiquant les exportations de la Grande-Bretagne, et je vois que durant la dernière année, ces exportations au Canada se sont accrues de £1,200,000, ou \$6,000,000. L'écrivain anglais démontre que notre commerce avec la mère-patrie a augmenté au lieu de diminuer comme le prédisaient nos adversaires.

En ce qui a trait à notre crédit, j'ai pu montrer, l'an dernier, que nos bons étaient cotés à 95½ et 96, contre 90, 91 et 92 en 1878; et aujourd'hui, je constate qu'avec l'intérêt de 1½, ils sont cotés à 104½ et 105, soit une augmentation de 7 ou 8 pour cent. Mon prédécesseur (sir Richard Cartwright) réplique: "Cela peut être, mais la valeur de nos bons ne s'est pas élevée dans la même mesure que celle des bons des Etats-Unis." Or, le 30 décembre 1878, les bons consolidés 4½ des Etats-Unis étaient cotés à 106½, et en 1880, à 115½ et 115¾; d'autre part, tandis que nos bons valaient, en 1878, de 89 à 91, ils valent actuellement 104½, ce qui représente une augmentation de valeur égale à celle qui s'est produite chez nos voisins. Autre fait plus important encore: les bons de la Nouvelle Galles du Sud l'emportaient sur tous ceux des autres colonies en Angleterre; ils valaient 5 pour cent de plus que les nôtres, en 1878. Maintenant, nos bons sont préférés, ce qui établit le crédit relatif des deux pays, bien que l'augmentation soit due en grande partie à l'abondance de l'argent. Il reste acquis, néanmoins, que la valeur de nos bons s'est accrue de 5 pour cent, relativement à ceux de la Nouvelle Galles du Sud, depuis deux ans.

Je passe à une autre objection de la gauche qui prédisait que les taxes allaient peser davantage sur le consommateur. En effet, l'opposition déclarait en 1879, et répétait l'an dernier et durant la vacance, que le tarif devait ajouter \$7,000,000 aux taxes du peuple, tandis qu'il ne serait versé que \$2,000,000 dans le trésor. Je prierais les honorables messieurs de la gauche de me dire comment cela pourrait bien être. Si nos importations ont diminué de \$6,000,000, et si nous ajoutons à cela \$71,000,000 représentant le montant entré pour la consommation, l'an dernier, on arrive au chiffre de \$77,000,000 qui représenteraient nos importations si nous n'avions pas fabriqué une certaine quantité d'articles dans le pays. La moyenne du tarif, l'an dernier, a été de 20 pour cent, ou d'un cinquième, ce qui représente environ \$14,000,000 sur \$71,000,000; or, les droits additionnels perçus sur les \$6,000,000 (repré-

sentant la réduction des importations) se seraient élevés, si les marchandises eussent été importées au lieu d'être fabriquées en Canada, à \$1,200,000, et non à \$5,000,000, comme mon prédécesseur l'affirme. Lorsque l'on songe aux instruments agricoles, à la grande quantité de cotonnades, de lainages, d'articles en fer et autres dont le tarif, prétendent nos adversaires, augmente le prix de la matière première, sans préjudice au consommateur, alors je dis qu'en vérité le changement de tarif n'a imposé au peuple qu'une bien faible partie de ces \$1,200,000. Quant à la prétention de mon prédécesseur (sir Richard Cartwright) que les contribuables ont à payer une taxe de \$7,000,000, et qu'il n'est versé que \$2,000,000 dans le trésor, j'avoue n'en rien comprendre, et j'espère que l'honorable monsieur s'expliquera sur ce point d'une manière intelligible pour la chambre et le pays.

M. PLUMB—Ils ont essayé d'expliquer la chose à Toronto-ouest, l'été dernier.

SIR S. L. TILLEY—On a dit encore que le tarif allait briser l'Union en distribuant inégalement les taxes dans les diverses provinces. D'après l'honorable député de Huron-centre (sir Richard Cartwright), les petites provinces auront à contribuer dans une proportion plus forte qu'Ontario et Québec. Les sympathies de l'honorable monsieur pour les provinces maritimes semblent des plus ardentes, et, tout en le remerciant, nous allons voir ce qui en est. L'honorable député a donc déclaré que le tarif devait briser la confédération, en répartissant la taxe d'une manière inégale, détruire l'admirable édifice dont nous sommes tous fiers, rompre enfin cette union consommée dans l'intérêt public. Eh ! bien, constatons comment les taxes ont été distribuées, l'an dernier, entre les provinces par suite du tarif.

J'ai préparé, à l'aide des rapports du commerce, certains tableaux montrant que, si le tarif a pesé plus sur une partie du pays que sur l'autre—et la différence, en somme, n'est guère sensible—c'est principalement sur Ontario et Québec, et non sur les autres provinces. L'augmentation dans le taux des droits imposés sur les marchandises entrées pour la consommation dans les différentes provinces, sous le nouveau tarif, est comme suit : Ontario et Québec, 3.76 pour cent ; Nouvelle-Ecosse, 2.55 pour cent ; Nouveau-Brunswick, 2.18 pour cent ; Manitoba, 2.12 pour cent ; Colombie-Britannique, 5.08 pour cent (cette dernière a

eu évidemment sa large part à payer, et j'en donnerai tout à l'heure les raisons—il sera peut-être possible de remédier à cela durant la présente session)—l'île du Prince-Edouard, 2.21 pour cent. Dans la province de Québec, l'an dernier, une grande partie du revenu provenait du sucre raffiné. Au Nouveau-Brunswick, la diminution de l'importation du sucre, comparativement à l'année précédente, représente une valeur de \$45,000. Au lieu d'importer cet article des Etats-Unis, on l'achetait à Montréal, et si l'on tient compte du fait que les importations des autres provinces ont aussi été réduites, la part payée par Ontario et Québec se trouve par là même diminuée. La moyenne de l'augmentation est de 3.60 pour cent.

Dans les rapports du commerce, l'honorable ministre des douanes indique le taux de la taxation par tête, dans les différentes provinces, basé sur la population de 1871. En prenant pour base la population de 1871, le taux est plus élevé que ne l'établirait la population actuelle ; mais l'application de la même règle à toutes les provinces rend la mesure juste.

Le taux était à Ontario et Québec, en 1878-79, de \$3.51 par tête, et en 1879-80, de \$4.08 par tête, soit une augmentation de 57 centins, provenant surtout de la hausse des droits imposés sur le sucre. A la Nouvelle-Ecosse, le taux était de \$3.05 en 1878-79, et de \$3.14 en 1879-80, soit une augmentation de 9 centins. Au Nouveau-Brunswick, le taux était de \$3.67 en 1878-79, et de \$3.05 en 1879-80, soit une diminution de 62 centins. A Manitoba, l'augmentation a été de 78 centins, et à la Colombie Britannique, bien que la proportion des importations fût plus grande, le taux a diminué de 68 centins. A l'île du Prince-Edouard, il y a eu également diminution de 8 centins, et la moyenne de l'augmentation totale a été de 33 centins par tête. Ainsi donc, l'on voit, même en tenant compte des droits perçus à Montréal sur le sucre pour les distribuer partout dans une égale mesure, que les petites provinces paient moins que les grandes, sauf la Colombie Britannique, dont la proportion serait plus élevée d'après certains calculs, et qui y gagnerait d'après d'autres. Si tel est le cas, le tarif ne brisera évidemment pas l'Union. Je sais qu'Ontario et Québec ont toujours voulu traiter libéralement les autres provinces, et tout parti au pouvoir suivra,

je pense, à l'avenir, la même politique, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet.

Le tarif, a-t-on ajouté, devait détruire l'industrie de la construction navale. Je sais que nous ne pouvons protéger ces intérêts que dans une certaine mesure; mais je vais vous dire ce qui s'est fait. Nous avons imposé les droits de manière à placer l'industrie en question sur un meilleur pied qu'auparavant. L'état des remises de droits, de décembre 1879 à décembre 1880, aux différents constructeurs de navires, indique un total de \$60,601.33. En consultant ce rapport, vous verrez que l'on accorde 75 centins par tonne pour les meilleurs vaisseaux, et qu'il n'a été adressé qu'une seule demande de remise complète de droits, c'est à-dire une piastre par tonne; autrefois, il fallait payer certains droits, sans qu'il y eût de remise. La production du document dont je parle démontre que la construction navale est aujourd'hui sur un meilleur pied que par le passé, sous le tarif précédent.

Je me suis soigneusement enquis des intérêts que représente l'exploitation du bois, et j'ai calculé ce qu'il en coûtait pour produire 2,000,000 de pieds de billots, y compris la nourriture, le lard et autres frais. Après avoir déduit les droits dans les cas où il y avait eu réduction, et les avoir ajoutés dans les cas où il y avait eu augmentation, j'ai constaté que l'accroissement ne s'élevait pas à plus d'un pour cent sur la production de 2,000,000 de pieds de billots, tandis que la moyenne du développement des importations est de près de 4 pour cent. Lorsque les intéressés m'ont parlé du droit sur le lard salé, je n'ai pas cru que notre taxe les affectait beaucoup, vu surtout que le taux des droits était généralement accru de 4 pour cent. Le tarif avait dû être élevé pour faire face aux déficits. Chaque industriel doit donc y contribuer; mais, ne pouvant protéger davantage l'exploitation du bois, nous avons voulu l'imposer le moins possible.

Le tarif, affirme-t-on de plus, chasse nos compatriotes du pays. Il est connu aujourd'hui, que ce qui a été dit de cet exode était exagéré, et j'espère que nous n'en entendrons pas parler davantage. L'honorable chef de la gauche a fait allusion, l'autre soir, à un discours que j'ai prononcé à Toronto. En effet, j'ai déclaré là, et je répète ici, qu'il y avait une certaine émigration. Cependant, les honorables messieurs voudraient laisser croire que nous le nions, ce qui est inexact; seule-

ment, nous prétendons qu'il y a eu sur ce point des exagérations aussi énormes qu'impossibles. Il n'est pas surprenant que les Etats-Unis cherchent à attirer nos émigrants, et je n'ai aucun doute que les compagnies de chemins de fer aient payé dans ce but certains auteurs des exagérations que je viens de signaler. Que faut-il penser du chef et d'un membre important de l'opposition qui invoquent de pareilles faussetés, et de l'ex-ministre des finances, qui, répliquant à une réfutation du ministre de l'agriculture, déclare que les données de la gauche proviennent des autorités officielles américaines, et que lui-même en avait constaté l'exactitude ?

Il est vraiment regrettable que les principaux chefs de l'opposition et leurs organes aient cru devoir, depuis un an, faire des allégations et publier des déclarations impossibles à justifier ou à maintenir, dans le seul but de nuire à la politique nationale et au ministère. Si l'on a voulu remporter ainsi quelque succès d'élection, la chose est injustifiable. L'automne dernier, j'ai relevé à Stratford ce qu'avait dit de l'émigration l'ex-ministre des finances, et j'ai déclaré alors avoir appris de bonne source, du ministre de l'agriculture, qu'il n'était passé que 53,000 personnes, venant de partout, par le Grand-Tronc, principal chemin de fer. L'organe de l'honorable monsieur à Sarnia prétendit que j'avais trompé le peuple d'une manière indigne de ma position, et me somma de prouver la vérité de ce que j'avais avancé, sous peine de passer pour avoir dit une fausseté ? Il me paraît, au contraire, que l'opposition mérite mieux ce reproche. Comme je le reconnais, il y a eu émigration, et pourquoi ? En voici la cause : les Etats-Unis étaient redevenus prospères un an ou deux avant l'adoption de la politique nationale, et avant que nous en eussions ressenti les effets ; les salaires s'y étaient élevés, les grèves s'étaient organisées, et les entrepreneurs américains venant au Canada pour engager nos compatriotes, il était naturel que ces derniers les suivissent. En effet, la crise des cinq années précédentes avait produit un effet désastreux, et, bien que la politique nationale fût inaugurée, elle ne pouvait rendre comme par magie, aux industries du Canada, la prospérité qui avait été, chez nos voisins, l'œuvre de vingt ans. C'est la crise dont je parle qui a éloigné du pays nos compatriotes, et nous n'avions pas alors les mêmes moyens de les y retenir qu'aujourd'hui. Mais heureusement qu'ils reviennent.

Je sais que plusieurs manufactures ne peuvent se procurer la main d'œuvre nécessaire, et s'il y a eu exode, ceux qui nous ont quitté prennent le chemin de la patrie, emmenant avec eux nombre d'autres en quête de travail.

Je répondrai ici à une nouvelle objection présentée par l'honorable député de Brant-Sud (M. Paterson), au sujet de la diminution des importations. Selon moi, cette réduction, comparativement à 1878, prouve le développement de nos industries.

PLUSIEURS VOIX—Écoutez !

SIR S. L. TILLEY—Oui, nos fabricants étaient exclus de leur propre marché par leurs rivaux des États-Unis, et il leur fallait trouver des débouchés ailleurs ou fermer boutique. Dans plus d'un cas, l'on a préféré sans doute faire des sacrifices. L'honorable monsieur a dit qu'il y avait une différence de \$1,200,000 entre les exportations d'articles fabriqués, de 1878 et de 1880.

M. PATERSON (Brant)—Une diminution de \$885,000.

SIR S. L. TILLEY—Sur ce montant de \$885,000, la vente de vaisseaux représente un peu plus de \$700,000. De fait, en 1872, 1873 et 1874, notre commerce de transport était très prospère. Aussi, plusieurs capitalistes et autres, qui, sans avoir beaucoup d'argent, possédaient un bon crédit, achetèrent des navires : mais le commerce diminua d'année en année jusqu'à 1878, et ces navires, dans plus d'un cas, ne rapportaient aucun profit. Les prêteurs d'outre-mer qui avaient des hypothèques sur ces vaisseaux, voyant qu'ils avaient peu de chance d'être payés, se rendirent, en 1878, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, à Québec et à l'Île du Prince-Édouard, pour obliger leurs clients à clore leurs comptes en leur transférant ces navires, dont un grand nombre furent vendus en Norvège. En vertu du Bill Plimsoll, nos vaisseaux détenus à Liverpool, ou à quelque port anglais, devaient se soumettre à des règlements qui ne sont pas imposés aux navires étrangers, et je n'ai aucun doute que nombre de ces navires que l'on dit avoir été vendus en Norvège, le furent dans le but de les soustraire aux exigences de la loi Plimsoll. Je sais, du moins, que c'était là l'intention dans certains cas. J'admets qu'en 1880, le tonnage des navires construits en Canada a été moindre qu'en 1878 ; mais la raison en est bien connue. La demande de vaisseaux en bois n'est plus aussi grande, aujourd'hui que

les navires en fer leur sont substitués, et ce qu'il importe surtout, c'est de trouver le moyen de fournir de l'emploi aux ouvriers qui travaillaient autrefois à la construction des navires en ce pays. J'en parle ici, parce que mon honorable ami a voulu faire, avant que nous nous missions en marche, un mouvement de flanc qui n'a heureusement pas réussi.

M. PATERSON (Brant)—C'est parce que vous avez tant retardé à faire votre exposé budgétaire—soixante-neuf jours—jusqu'ici.

SIR S. L. TILLEY—L'excuse est suffisante ; car si l'honorable monsieur ne s'était pas soulagé de son discours, les conséquences auraient pu être graves.

M. PATERSON (Brant)—Si l'honorable ministre veut me le permettre, je dirai qu'au nombre des 35 articles dont l'exportation a diminué, les vaisseaux entrent en ligne de compte pour environ \$700,000 ; mais que, pour le reste, l'exportation accuse une diminution de \$733,000.

SIR S. L. TILLEY—J'ai étudié la question hier soir, en constatant l'exportation des produits fabriqués en Canada pour 1878 et 1880 : les vaisseaux figuraient dans les deux cas. Le total des exportations est de plus de \$800,000, et si nous en déduisons la valeur des vaisseaux, la différence est d'à peu près \$100,000.

#### PROSPÉRITÉ GÉNÉRALE DU PAYS

Je désire aborder maintenant une question qui nous intéresse tous : —la prospérité générale du pays. Parfois j'entends certains membres de la gauche, s'écrier : " Il est vrai que les temps sont meilleurs, mais la politique nationale n'a rien à voir là." Je les remercie de l'aveu ; car il est heureux pour le pays que ces honorables messieurs soient obligés d'avouer que les temps sont meilleurs en Canada. Il y a longtemps qu'ils n'en avaient dit autant. Voici des faits qui établiront assez clairement la renaissance des affaires. Parlons du commerce. En 1878-79, les vaisseaux qui sont venus au Canada et en sont repartis représentaient 6,088,550 tonnes, avec 104,039 hommes d'équipage ; en 1879-80, 6,786,600 tonnes, c'est-à-dire une augmentation de 700,000 tonnes, avec 112,525 hommes d'équipage. On entend objecter : " En quoi cela regarde-t-il les manufactures ? " Je le répète, l'importation du charbon

et du sucre seule—résultat de la réouverture de nos raffineries de sucre—représente 100,000 tonnes.

Les exportations totales en 1878-79 furent de \$71,491,000 ; en 1879-80, de \$87,911,000, soit une augmentation de \$16,420,000.

La moyenne de l'excédant des importations sur les exportations avait été depuis 1867 de \$20,000,000 par année; pour la première fois dans notre histoire, nous avons pu constater, l'an passé, un surplus des exportations sur les importations de \$1,451,711. Cela est dû à deux causes : d'abord, parce que nous avons augmenté de \$6,000,000, par la fabrication, la valeur des produits bruts, ce qui diminuait d'autant les importations; puis, nous avons accru les exportations, ce qui est en partie dû, je l'admets, à une abondante récolte pour laquelle nous devons être reconnaissants.

En ce qui concerne le charbon, les producteurs de la Nouvelle-Ecosse en ont vendu, comme je l'ai déjà dit, 688,624 tonnes en 1878-79, et 944,615 tonnes en 1879-80, soit une augmentation de 255,000 tonnes. A la Colombie Britannique, on a exporté, l'an dernier, 30,738 tonnes de plus que l'année précédente, ce qui fait pour ces deux provinces une augmentation dans la production, l'an dernier, de 286,729 tonnes.

Le commerce avec les Indes Occidentales, qui était, en 1877-78, de \$1,033,849, en 1878-79, de \$1,252,429, s'est élevé, en 1879-80, à \$3,151,754.

Les importations de la Chine et du Japon, qui étaient, en 1877-78, de \$383,676, en 1878-79, de \$448,962, représentaient, en 1879-80, la somme de \$893,911.

Passons à d'autres faits qui établissent la condition du pays—comme, par exemple, la valeur des actions de treize banques du Canada, à la date du premier février 1879. Le capital versé était alors de \$38,465,864; la valeur à laquelle il était coté, de \$38,921,015; le premier février 1881, cette valeur était de \$53,237,168, soit une augmentation de \$14,316,153 sur les \$38,000,000 d'actions durant l'espace de deux années.

Les dépôts dans les banques du Canada, de décembre 1878 à décembre 1880, sans les dépôts du gouvernement—étaient, en 1878, de \$66,406,516—tandis qu'en 1880, ils s'élevaient à \$79,239,416, soit une augmentation de \$12,832,900. Les dépôts dans les bureaux de postes

et dans les banques d'épargnes du Canada, s'élevaient, pour l'année fiscale de 1878, à \$8,998,113 ; de 1879, à \$9,846,982, et de 1880, à \$11,688,356, tandis que le 31 de janvier 1881, ils étaient de \$14,730,594, soit une augmentation de \$5,732,481 durant deux années, dans les économies du peuple, outre les \$12,832,000 de dépôts additionnels dans les banques, représentant en tout une augmentation dans les dépôts de \$18,500,000.

Les recettes de 3,722 miles de chemin de fer ont produit \$15,789,101 en 1879, et 3,744 milles ont rapporté \$21,241,756 en 1880, soit une augmentation de \$5,452,655.

L'HONORABLE M. MILLS—S'agit-il du trafic local ou général ?

SIR S. L. TILLEY—De tout le trafic. Une partie est due à la distribution du sucre raffiné à Montréal, dans les différentes parties du pays. En présence de tous ces faits, l'on admettra, je pense, que le pays prospère. Nous n'en attribuons pas le mérite exclusif à la politique nationale. Non, mais elle a été l'un des grands facteurs ; elle a surtout inspiré confiance à ceux qui avaient engagé leur capital dans nos industries. Cette confiance s'est manifestée partout, le 14 de mars 1879, au lendemain même de l'adoption du tarif, et si vous voyagiez maintenant à différents endroits du pays, et vous mettiez en rapport avec les gens de toutes classes, et les représentants de toutes les industries, l'on vous dirait que les affaires ont pris un vaste développement. Nous n'éprouvons que peu de pertes aujourd'hui, tandis qu'autrefois les banqueroutes étaient nombreuses. Un grand importateur de Montréal me disait l'autre jour : " L'an dernier, nous avons fait un commerce énorme, et n'avons perdu que \$40 sous forme de mauvaises dettes ; les paiements sont prompts ; l'argent est plus abondant ; les affaires, en un mot, sont partout meilleures, et une large part de ce progrès doit être attribuée à la politique nationale."

#### TAXES

On a beaucoup parlé de l'augmentation des dépenses et des taxes, depuis 1874 ; c'était là le thème favori durant les élections qui ont eu lieu l'été dernier, et je crois que mon honorable ami de Brant-Sud (M. Paterson) a dit, l'automne dernier, que le gouvernement était extravagant et allait ruiner le pays ; de son côté, l'ex-ministre des Finances

a affirmé, je pense, que les dépenses avaient commencé à s'accroître à l'avènement du ministère actuel au pouvoir. On peut s'attendre, proclamait-il, à une grande augmentation. Il ne serait pas étonnant qu'en 1883, nos dépenses fussent de \$28,000,000. Durant la dernière session, l'honorable chef de la gauche, sortant de sa sphère, fit un long exposé de notre situation financière. Il nous pria de l'en excuser ; mais la précaution était inutile, vu qu'il a développé son sujet très habilement. Mais son attention n'avait peut-être pas été appelée sur quelques chiffres que je vais soumettre. Nous pouvons ici faire abstraction du surplus de \$2,000,000, parce que nous ne le dépenserons pas. Si nous avons un déficit de \$1,000,000, il faudrait l'ajouter au montant perçu des douanes et de l'accise, parce que cela aurait été nécessaire pour payer les dépenses. L'augmentation de la population entre 1861 et 1871 étant d'environ  $12\frac{3}{4}$  pour cent, d'après le recensement, je ne l'évalue qu'à  $12\frac{1}{2}$  en 1881, puis je divise par dix, en ajoutant un dixième à chaque année depuis 1871. En établissant ensuite la somme nécessairement perçue des douanes et de l'accise, pour le paiement des dépenses également nécessaires du pays, nous arrivons au chiffre suivant par tête :

1873-4.....	\$5.01
1874-5.....	5.07
1875-6.....	5.22
1876-7.....	4.82
1877-8.....	4.71
1878-9.....	5.02
1879-80.....	4.87

Les dépenses prévues de la présente année (1881) accusent une proportion de \$4.98, contre \$5.22 en 1875-6, et \$5.07 en 1874-5. On doit se souvenir que, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre 1873-4 et la date de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, notre dette s'est accrue de \$40,000,000, et que depuis deux ans, l'on y a ajouté \$18,000,000 pour les chemins de fer et les canaux. Pourtant, la proportion, l'an dernier, n'était que de \$4.78 par tête, et l'on estime qu'elle ne sera, cette année, que de \$4.87. J'ai étudié la question si soigneusement, que je crois être exact ; mais si je me trompe, l'ex-ministre des finances peut me corriger.

SIR RICHARD CARTWRIGHT—Quelle sera, d'après vous, la population en 1881 ?

SIR S. L. TILLEY—S'il y avait erreur, ce serait à l'avantage de mon honorable ami, parce que je divise par dix, et à ce compte-là, l'augmentation serait plus forte durant la dernière année, tandis que nous lui donnons le bénéfice de 1¼ pour cent dès le principe.

#### LA DETTE DU PAYS

Comme nous allons nous charger d'une grande entreprise—que le pays approuvera, sans doute—il devient nécessaire de savoir ce qu'est aujourd'hui la dette nationale, et ce qu'elle sera lorsque ces grands travaux seront terminés, comparativement aux dettes et aux impôts d'autres pays. J'ai recueilli, pour instituer cette comparaison, des renseignements sur les dettes des différentes colonies australiennes. Voici l'état comparatif :

	DETTE			IMPÔT		
	£.	s.	d.	£.	s.	d.
Nouvelle Galles du Sud.....	20	6	10¼	1	15	7¾
Victoria.....	22	5	10	1	19	4¾
Australie méridionale.....	25	9	6	2	1	3
Queensland.....	46	16	0	2	18	11¼
Australie occidentale.....	12	11	10	3	1	7¼
Tasmanie.....	15	17	8	2	2	6
Nouvelle Zélande.....	51	13	5¼	3	4	4
Canada, dette brute.....	9	7	2	1	0	7½
do dette nette.....	6	14	1½			

Si les obligations que nous avons contractées au sujet du chemin de fer du Pacifique Canadien devaient être remplies durant la courante année fiscale, le revenu serait suffisant pour payer l'intérêt sur la dette, ainsi que toutes les autres charges imputables au revenu consolidé ; et la dette nette du Canada n'excéderait pas £9 9s. 4d. par tête de la population actuelle—et l'impôt ou la taxation pour l'année ne dépasserait pas £1 2s. 2d., c'est-à-dire moins de la moitié de la moyenne de taxation des colonies australiennes. Sans doute que nous ne serions pas justifiables de commettre des extravagances ; mais j'ai voulu montrer au peuple que la taxation ne sera que la moitié de la moyenne des impôts dans les colonies australiennes, lorsque les grands travaux dont il s'agit seront terminés, et qu'il n'y a pas lieu de redouter l'avenir, si l'on

songe surtout que le pays est dans un état prospère et que cette prospérité devra se maintenir.

On pourra dire que la hausse des actions ou des stocks de banques est due à l'abondance de la moisson. Cela ne saurait produire, en tous cas, que des effets passagers, et la hausse des valeurs doit être attribuée surtout à la politique nationale, qui a donné l'élan au commerce en général, et aussi au fait que depuis deux mois, l'on savait que le syndicat devait dégager le gouvernement de l'obligation de construire le chemin de fer du Pacifique, déterminant de cette manière la somme totale de nos engagements à l'égard de cette entreprise, qui sera terminée dans dix ans. Je le répète, ce fait a beaucoup contribué à augmenter la valeur des actions et des stocks, ainsi que de la propriété mobilière et immobilière, et à répandre un sentiment de confiance par tout le pays.

#### L'AVENIR DU CANADA

On a dit que les députés de la droite étaient enthousiastes, moi surtout. Je ne veux pas entreprendre de prophétiser, mais je demanderai aux membres de la chambre et au peuple de considérer l'état du commerce et de me dire si la perspective a jamais été meilleure qu'aujourd'hui. Je crois fermement—bien que nous n'ayons pas un haut tarif protecteur—qu'en remaniant les droits de temps à autre, pour encourager et développer les ressources du pays, et avec nos vastes territoires du Nord-Ouest, il y a lieu de croire que toutes nos espérances se réaliseront. Je suis convaincu, et je dois le dire comme membre du gouvernement, que nous avons eu assez de preuves pour justifier notre politique, et que nos amis (car c'est aussi leur politique) seront approuvés à leur tour par leurs commettants.

L'autre jour, l'honorable chef de la gauche a déclaré qu'il reviendrait au tarif de 1878. Eh ! bien, je lui prédis—ce sera ma seule prédiction—que s'il continue à entretenir ces opinions et à prôner ces idées, lors des élections de 1883, le flot de la prospérité qui envahit le pays le submergera, lui et ceux qui visent à la destruction de la politique nationale. Cette croisade sera, en un mot, fatale à son parti, qui pour-

rait croire agir patriotiquement, mais qui n'en subira pas moins les conséquences.

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU TARIF

(En comité.)

J<sub>e</sub> propose certaines résolutions dont voici l'analyse :

ANALYSE DES RÉSOLUTIONS

Annexe A.—Articles imposables.

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient de modifier les actes 42 Vic., chap. 15, et 43 Vic., chap. 18, intitulés : " Actes à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise," et les cédules d'articles imposables et admis en franchise y annexées, en y faisant les additions et les changements suivants :

Dans l'acte 42 Vic., chap. 15, clause 4, après les mots "*ad valorem*" et avant le mot "*censée*," dans la 15<sup>me</sup> ligne, insérer les mots : *ou un droit spécifique et ad valorem* ; et après le mot "*droits*" et avant le mot "*et*" dans la dix-septième ligne, insérer les mots : *et seront frappés du même droit ad valorem qui est prélevé et perçu sur les articles qu'ils contiennent*.

Dans " l'Annexe A—Effets et articles imposables ; "

1. Dans l'item " Instruments aratoires,"—après les mots " aratoires " et avant le mot " non," insérer les mots : *y compris les couteaux de faucheuse et de moissonneuse*.
2. Sous le titre " Livres," dans le sixième item,—après le mot " acier," insérer les mots ; *et autres imprimés non dénommés ailleurs*.
3. Après l'item " noix de coco,"—insérer l'item : *Noix de coco lorsqu'importées du pays de la production par navire se rendant directement dans un port canadien, cinquante centins par cent*.
4. Dans l'item " Cordages, toute autre espèce de," après le mot " de " insérer les mots : *y compris merlin de manille, non importé pour usage des navires*.
5. Sous le titre " Coton ouvré " dans le second item, biffer les mots " Jeannettes " et " plaids ; " et après le dit second item, insérer l'item suivant : *Jeannettes blanchies ou teintes, coutils, batistes, ba-*

*tistes croisées, crinolines, indiennes, vingt pour cent ad valorem ; et ajouter l'item suivant :*

*Colons de plus de trente-six pouces de largeur, lorsqu'importés par des fabricants de stores de fenêtres pour être employés dans leurs fabriques pour la fabrication exclusive de stores vernissées, quinze pour cent ad valorem.*

6. Sous le titre "Verre et verreries," dans le premier item, après le mot "moulé" ajouter les mots *ou pressé*; et après le mot "jarres," retrancher les mots "à fruits"; et dans le second item, après les mots "cheminées de lampes" insérer les mots : *fanaux de côté et d'avant.*
7. Sous le titre "Fer et fer ouvré," dans le treizième item, après le mot "wagons," insérer les mots : *de fer ou d'acier.*  
Retrancher le quatorzième item, et lui substituer le suivant :  
*Poutres laminées, fer à côtés angulaire et en T, en acier ou en fer et acier, douze et demi pour cent ad valorem.*
8. Dans l'item "Tubes en fer forgé," après le mot "ouverts," insérer les mots : *de plus de deux pouces de diamètre*; et après les mots : "pour cent," ajouter les mots : *de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et soletés, ou non, vingt-cinq pour cent ad valorem.*
9. Dans le vingt-quatrième item, après le mot "rivets," insérer les mots : *de fer ou d'acier.*
10. Dans le trentième item, après le mot "plus," retrancher les mots : "d'un demi" et insérer les mots : *des neuf seizièmes d'un.*
11. Dans le trente-quatrième item, après le mot "Ecrous," insérer les mots : *de fer ou d'acier.*
12. Retrancher l'item concernant le "Plomb de rebut" etc., et le remplacer par le suivant : *Plomb de rebut, quarante centins par cent livres.*  
*En saumons, en barres, en blocs et en feuilles, soixante centins par cent livres.*
13. Sous le titre "cuir," retrancher le troisième item concernant le "cuir à semelle et cuir à courroie," et le remplacer par le suivant : *cuir à semelle et cuir à courroie, et tout cuir à empeigne, y compris le chevreau, agneau, mouton, daim, antilope et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent ad valorem.*

14. Dans le quatrième item : " Cuir comme ci-dessus, " après le mot " ciré " insérer les mots : *ou verni.*
15. Dans l'item " Réglisse, racine de, et extrait en pâte de, " après les mots " racine de, " retrancher le mot " et. "
16. Sous le titre " Marbre, " dans le quatrième item concernant le " marbre poli, " retrancher les mots " vingt-cinq " et insérer le mot *trente.*
17. Retrancher les items concernant les " Prelarts, " dans les actes 42 Vict., ch. 15, et 43 Vic., chap. 18, et les remplacer par les suivants  
*Prelarts, tapis de table, stores de fenêtres, en pièces, coupés ou façonnés, huilés, vernis, estampés, peints ou imprimés, trente pour cent ad valorem.*
18. Dans l'item concernant le " plâtre de Paris ou gypse moulu, "—après le mot " moulu, " insérer les mots : *non calciné ;* et retrancher les mots *vingt pour cent ad valorem,* et insérer les mots : *dix centins par cent liores.*
19. Dans l'item concernant les " articles plaqués, "—après les mots " de toute espèce, " insérer les mots : *y compris la coutellerie plaquée en tout ou en partie.*
20. Dans l'item concernant les " Presses d'imprimerie, "—retrancher le mot " quinze, " et insérer le mot *dix.*
21. Retrancher dans les actes 42 Vict, chap. 15, et 43 Vict., chap. 18, les items concernant la " soie grège, " etc., et les remplacer par les suivants :  
*Soie grège ou filée, moulignée seulement, trame et organzine dévidée, non teinte, quinze pour cent ad valorem.*
22. Dans l'item " argent laminé et argent d'Allemagne, " après le mot " d'Allemagne " insérer les mots : *et nickel.*
23. Sous le titre " Spiritueux et liqueurs, "—dans le cinquième item, après les mots " autre dénomination, "—insérer les mots : *y compris les élixirs médicamenteux et les extraits fluides et les préparations vineuses, en fût ou en bouteille.*
24. Dans l'item " Acier et acier ouvré, "—retrancher les chiffres " 1882 " et insérer 1883.
25. Sous le titre " Laine et lainage, "—retrancher le mot " châles " dans la quatrième ligne ; et dans le second item concernant les " con-

fections,"—après les mots "casquettes de drap," insérer les mots :  
*et couvertes de cheval taillées.*

26. Après les items respectifs concernant les fruits, tomates et viandes en boîtes, payant un droit spécifique, insérer ce qui suit :

*La taxe devant inclure le droit sur les boîtes ; et la pesanteur sur laquelle un droit sera imposable, devra inclure le poids des boîtes.*

*Les articles suivants seront ajoutés à l'annexe A des effets frappés de droits :*

27. Acides, sulfurique et nitrique, à l'état de combinaison, vingt pour cent *ad valorem*.

28. Céréales, grain et farine de blé et de toute espèce de grains, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent *ad valorem* sur leur valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée tel que le prescrivent les sections 44, 45 et 46 de l'acte 40 Victoria, chapitre 10, intitulé : *Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes.*"

29. Métal anglais, en gueuses et en barres, dix pour cent *ad valorem* ; métal anglais ouvré, non plaqué, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

Articles travaillés en, non plaqués, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

30. Vêtements de toute matière, y compris les couvertes de chevaux taillées, non autrement dénommées, trente pour cent *ad valorem*.

31. Argent d'Allemagne et nickel, articles travaillés en, non plaqués, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

32. Cartouches de fusil, carabine et pistolet, et boîtes et matériaux à cartouches de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*.

33. Dentelles, millerets, franges et autres garnitures, vingt pour cent *ad valorem*.

34. Instruments de musique de toutes sortes, non dénommés ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

35. Huiles à lubrifier de toute sorte, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

36. Peintures, blanc de plomb en pâte, non mélangé avec de l'huile, cinq pour cent *ad valorem*.

37. Rubans de toutes sortes et de tous matériaux, trente pour cent *ad valorem*.

38. Vis en fer, acier, cuivre ou autre métal, non dénommées ailleurs, trente pour cent *ad valorem*.
39. Châles de toutes sortes et toutes matières, excepté en soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.
40. Ardoises, à couvrir, noire ou blue, quatre-vingts centins par carré; rouge, verte et d'autres couleurs, une piastre par carré.
41. Téléphones, instruments télégraphiques, batteries électriques et galvaniques et appareils pour l'éclairage électrique, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.
42. Parapluies, ombrelles et parasols de toutes sortes et de toutes matières, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.
43. Velvantes et velours de coton, vingt pour cent *ad valorem*.
44. Tiretaines (*wincey*) unie, de toutes largeurs, pourvu que la matière ne contienne pas plus d'un quart de laine, vingt pour cent *ad valorem*.

A carreaux, barrée ou de fantaisie, de pas plus de vingt-cinq pouces de largeur, vingt pour cent *ad valorem*.

A carreaux, barrée ou de fantaisie, de plus de vingt-cinq pouces de largeur, et de pas plus de trente pouces, pourvu que la matière ne contienne pas plus d'un quart de laine, deux centins par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*; mais toute tiretaine à carreaux, barrée ou de fantaisie, de plus de trente pouces de largeur sera frappée de droits comme étoffe de laine lorsque sa matière sera en partie de laine.

45. Nattes en fil de coco, vingt cinq pour cent *ad valorem*.

*Amendements à l'annexe B des effets admis en franchise.*

1. Dans l'item "Os, crus et non ouvrés," retrancher le mot "et."
2. Retrancher l'item concernant les "couleurs," et le remplacer par le suivant :—"Couleurs, sèches, savoir :—Bleu foncé, blanc fixé, bleu de Chine, bleu de Prusse, et terre d'ombre naturelle.

"En pâte, savoir :—Laques carminées, de Cologne, de Marjacca et laques roses écarlates et brun marron, blanc satiné et passé au tamis, et bleu d'outre-mer.

3. Dans l'item concernant la "Potasse," après le mot "muriate," insérer les mots "et bichromate."

Dans l'item concernant "l'acier en lingot," etc., changer les chiffres de 1882 à 1883.

*Les articles suivants seront ajoutés à l'annexe B.—Articles admis en franchise.*

1. Fèves, vanille et noix vomique.
2. Belladone, en feuilles.
3. Livres d'école, importés par des écoles de sourds-muets et pour leur usage exclusif.
4. Ecorce de quinquina.
5. Ergot de seigle.
6. Corne, en lames, lorsqu'elle doit entrer dans la confection des corsets.
7. Quercitrin ou extrait d'écorce de chêne.
8. Racines médicinales, savoir : aconite, colombo, ipécacuanha, saïsepareille, scille, dent-de-lion, valériane.
9. Arbres forestiers,—lorsqu'ils sont pour être plantés dans la province du Manitoba ou dans le territoire du Nord-Ouest.
10. Dans l'item "Tourteaux de graine de cotonnier,"—après le mot "Tourteaux," ajouter les mots : *et farine.*

*Les articles suivants seront ajoutés à l'annexe D des articles prohibés :*

Réimpressions étrangères d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire aura été obtenu en Canada, et d'ouvrages canadiens pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu.

2. *Résolu.*—Qu'il est expédient de décréter que la résolution qui précède, et les modifications faites aux droits de douanes, pour les articles y mentionnés, seront mises à effet le 26me jour de février courant, ou après.

